

Délibération CA – 20251217-34

Reims, le 17 décembre 2025

## **DELIBERATION**

### **Relative à la convention de partenariat occupation des locaux Nightline**

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2026-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu la délibération CA-20240704-21 du Crous de Reims en date du 11 juillet 2024

#### **Point de l'ordre du jour :**

Renouvellement de la convention

**Vu l'énoncé des motifs exposé en séance et le projet de convention communiqué aux membres du Conseil d'Administration**

**Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

#### **Article 1**

Approbation du renouvellement de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public en faveur de l'association Nightline et portant sur la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de la Résidence Paul Fort 6 Boulevard Franchet d'Esperey à Reims. Les termes de la convention règlent les relations entre le Crous et l'Association Nighline.

#### **Article 2**

Approbation du caractère gratuit de l'occupation au titre du projet d'intérêt collectif que l'association porte en faveur des étudiants de l'académie.

#### **Article 3**

La présente autorisation d'occupation du domaine public est prise à compter du 01/09/2025 et jusqu'au 31/08/2027, sans possibilité de renouvellement tacite.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué à l'Enseignement  
supérieur la Recherche et l'Innovation de  
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claudio Galderisi".